

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 décembre 2021

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE
LOCALE - (N° 4721)

Commission	
Gouvernement	

RETIRED AVANT DISCUSSION**AMENDEMENT**

N° 1857

présenté par
Mme Guion-Firmin

ARTICLE 81 BIS

Compléter cet article par les mots : « et à Saint-Martin ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il est indispensable de dresser le bilan du système de santé et de sécurité sociale à Saint-Martin, collectivité d'outre-mer qui manque de toutes les données statistiques et chiffrées permettant d'élaborer une politique sociale suivie.